

RÈGLEMENTS SPORTIFS
PARTICULIERS

DES CHAMPIONNATS JEUNES

ORGANISÉS PAR LE COMITÉ DE LA
GIRONDE

DE BASKET – BALL



SOMMAIRE

ART. 1- APPLICABILITÉ (Juin 2023)	3
ART. 2 - DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS "JEUNES" (Juin 2023).....	3
ART. 3 - ENGAGEMENT DES EQUIPES « JEUNES » (Juin 2023)	3
ART. 4 - NOMBRE DE RENCONTRES AUTORISÉES.....	4
ART. 5 – CATEGORIES U9 et U11	5
ART. 6 - CATEGORIES U13 MASCULIN ET FÉMININ (Juin 2023).....	6
A– EVALUATION NIVEAU 1, puis BRASSAGE Division 1 puis CHAMPIONNAT D1 ET D2	6
ART. 7 - CATEGORIES U15 MASCULIN ET FÉMININ (Juin 2023).....	10
ART. 8 - CATEGORIES U17 MASCULIN ET U18 FÉMININ	11
ART. 9 – ADOPTION DU REGLEMENT	11

ART. 1- APPLICABILITÉ (Juin 2023)

Les épreuves sportives organisées par le COMITÉ DÉPARTEMENTAL de BASKET-BALL régies par le présent règlement particulier sont :

- Les évaluations, brassages et les championnats départementaux jeunes :
 - U17 masculin / U18 féminin,
 - U15 masculin / féminin
 - U13 masculin / féminin
 - U11 championnat masculin / féminin
 - **U09 championnat masculin / féminin**

Les évaluations, brassages et championnats départementaux de ces catégories se jouent selon les règles de jeu définies du Règlement Officiel de basket ball de la FIBA SAUF mention(s) particulière(s) indiquée(s) dans ce règlement.

ART. 2 - DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS "JEUNES" (Juin 2023)

Le Championnat « JEUNES » constitué des catégories U18F, U17M, U15M/F, U13M/F, U11M/F et U09M/F se décomposera en :

- Une phase de BRASSAGE pré-région lorsque les inscrits sont au minimum de quatre équipes et joueront selon le règlement ligue Nouvelle-Aquitaine
- Les inscrits en pré-région seront intégrés au brassage départemental de niveau 1 s'ils sont moins de trois inscrits.
- Une phase d'EVALUATION départemental en poule de niveau en matchs secs
- Une phase de BRASSAGE départemental en poule de niveau en matchs secs
- Une phase de CHAMPIONNAT en poule de niveau en matchs aller-retour
- Une phase FINALE par niveau de pratique avec **¼ de FINALE (si nécessaire)**, ½ FINALE et FINALE. (Sauf U9 et U11)

ART. 3 - ENGAGEMENT DES EQUIPES « JEUNES » (Juin 2023)

Tout engagement déposé incomplet (niveau non spécifié) ne sera pas retenu.

1. Les associations sportives ont la possibilité d'engager une équipe Jeune en brassage Pré-région
 - **Avant le dimanche 02 Juillet 2023**
2. Les associations sportives ont la possibilité d'engager une équipe Jeune en évaluation départemental :
 - **Avant le vendredi 8 septembre 2023**
3. Les associations sportives ont la possibilité d'engager une équipe Jeune en brassage départemental :
 - **Avant le vendredi 6 octobre 2023**
 - Pour participer uniquement à la phase de brassage en tenant compte du niveau souhaité, cependant les équipes ayant participées au premier brassage d'évaluation seront prioritaires dans la constitution des poules au niveau souhaité.
4. Les associations sportives ont la possibilité d'engager une équipe Jeune en championnat départemental, au plus bas niveau
 - **Avant le vendredi 8 décembre 2023**
5. La mixité des équipes en catégorie U13 et U15 est autorisée en département. Ces équipes sont considérées comme équipes masculines et sont intégrées au championnat masculin.
6. La mixité des équipes n'est pas autorisée pour les catégories U17, U18 et U20.

ART. 4 - NOMBRE DE RENCONTRES AUTORISÉES

A – Durée d'un week-end sportif (Article 428 – Règlement fédéral – page 97)

Le week-end sportif s'étend du vendredi 0 heure au dimanche 24 heures.

B – Nombre de rencontres suivant les pratiques (Article 429 – Règlement fédéral - page 97/98)

Par principe, pour garantir la santé des sportifs, les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). Ainsi, sont comptabilisés les rencontres pendant la période d'un week-end sportif ou en semaine.

Il est toutefois à préciser :

1. Pour la pratique exclusive du 5x5

Pour garantir la santé des sportifs, un joueur des catégories de pratique U17 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) par week-end sportif.

Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).

Cependant, à titre exceptionnel, un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres **sur trois jours de suite (consécutifs)** par weekend sportif (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15).

2. Pour la pratique mixte 5x5 et 3x3

Pour les sportifs souhaitant pratiquer le basket 3x3, par dérogation aux dispositions ci-dessus, il convient d'appliquer les principes suivants :

Dans une **période de trois jours de suite (consécutifs)** un weekend sportif, les joueurs des catégories U17 et plus pourront participer à :

- 2 rencontres de 5x5 **OU** 1 match de 5x5 + 1 « plateau – championnat 3x3 » ; **OU** 2 « plateaux – championnat 3x3 ».

Dans une **période de trois jours de suite (consécutifs)** un weekend sportif, les joueurs des catégories U15 et moins pourront participer à :

- 1 rencontre de 5x5 + un « plateau – championnat 3x3 ».

3. Pour la pratique exclusive du 3x3

Il n'y a pas de restriction pour la participation des joueurs aux tournois de 3x3.

ART. 5 – CATEGORIES U9 et U11

◆ Généralités

- Forme d'opposition : **4c4**
- Grand terrain
- Panier à 2m60 homologué (panier lesté interdit)
- 8 joueurs maximum sur la feuille de match
- Les défenses « joueurs à joueurs » sont obligatoires.
- Les défenses de zones ou de type match up sont interdites 1/2 terrain et tout terrain
- Les écrans sur le porteur de ballon ou entre non porteur de ballons sont interdits.
- Les mains à mains exploités comme des écrans sont interdits
- Ballon T5

1. Temps de jeu :

- 4 périodes de **8 minutes** non décomptées
- **2 minutes** de repos entre le **1^{er}** et **2^{ème}** quart temps et entre **3^{ème}** et **4^{ème}** quart temps
- Mi-temps : **5 minutes**
- Le chronomètre **s'arrête** uniquement sur **faute, lancer-francs et temps mort**.
- **Arrêt** du chronomètre dans les **2 dernières** minutes du match et de la prolongation.

2. Temps-mort :

- 1 temps-mort technique obligatoire au premier coup de sifflet de l'arbitre à partir de la 4^{ème} minute de chaque période **en première mi-temps**.
- 2 temps-morts par équipe (à prendre par l'éducateur) pour la deuxième mi-temps.

3. Changement de joueur :

- Les changements s'effectuent entre les quarts temps ou au temps-mort durant la 1^{ère} mi-temps.
- Les changements s'effectuent sur arrêt du chronomètre, faute et lancers-francs durant la 2^{ème} mi-temps et pendant les éventuelles prolongations.
- Tous les joueurs doivent être rentrés avant le changement de côté (début du 3^{ème} quart-temps)

4. Faute individuelle / d'équipe :

- **Cinq** fautes personnelles entraînent l'élimination du joueur.
- Après la quatrième faute d'équipe toute faute personnelle défensive entraîne une réparation par deux lancers-francs

5. Prolongation

- En cas de prolongation, le temps de jeu supplémentaire est de **4 minutes** sans changer de côté, en gardant les fautes collectives (continuité de la seconde mi-temps)
- Seules les deux dernières minutes de chaque prolongation sont décomptées.
- Pas de temps mort supplémentaire.
- Changement sur arrêt du chronomètre.

En cas d'entorses aux directives de ce règlement jeune départemental, l'entraîneur/éducateur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves". Si après enquête d'une personne référencée de la Commission Technique, ces directives n'étaient pas respectées, le club fautif sera sanctionné d'un match perdu par pénalité.

Les mêmes règles s'appliquent pour les phases finales.

6. Directives arbitrales

- L'arbitre ne touche le ballon que dans le besoin d'une relation avec la table de marque (gestuelle de faute ou incident),
- L'arbitre ne touche pas le ballon s'il ne rentre pas en communication avec la table de marque (marché, touche, retour en zone...)

ART. 6 - CATEGORIES U13 MASCULIN ET FÉMININ (Juin 2023)

A- EVALUATION NIVEAU 1, puis BRASSAGE Division 1 puis CHAMPIONNAT D1 ET D2

◆ Généralités

- Forme d'opposition : **5c5**
- Les défenses « joueurs à joueurs » sont obligatoires. Défense à hauteur préconisée.
- Les défenses de zones ou de type « match up » sont interdites 1/2 terrain et tout terrain
- Les écrans sur le porteur de ballon ou entre non porteur de ballons sont interdits.
- Les mains à mains exploités comme des écrans sont interdits

1. Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C: sans limite

1C, 2C, 0CT : 3 maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC/JH : sans limite

2. Temps de jeu :

- 4x8 minutes non décomptées.
- **Arrêt** du chronomètre dans les **2 dernières** minutes du match et de la prolongation.
- Le chronomètre **s'arrête** uniquement sur **faute, lancer-francs et temps mort**.

3. Remplacements et Temps-mort :

Temps-mort

- En 1^{ère} mi-temps : Temps-mort technique autour de la 4^{ème} minute de chacun des 2 premiers ¼ temps ; les changements s'effectuent à ce moment-là ainsi qu'à l'inter-1/4 temps.

Cas particulier : Si le temps-mort technique intervient sur une situation de lancers-francs, le joueur concerné tire ses lancers-francs **avant** le temps-mort technique et ce, afin que le tireur sorte après ses LF. Le ballon sera redonné en fonction des indications de la flèche comme un début de ¼ temps.

- Pas de temps-mort « coach » durant la première mi-temps
- En 2^{ème} mi-temps : 2 temps-morts par équipe (à prendre par l'éducateur)

Remplacements

- En 1^{ère} mi-temps : Pour les remplacements en première mi-temps : pas de changement au cours du jeu
- En 2^{ème} mi-temps : **règlement FFBB**
- **PAS DE REMPLACEMENT EN ZONE ARRIÈRE** : pour favoriser le jeu rapide chez les jeunes, depuis 2015-2016, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps-mort). Problème : les remplacements, trop fréquents en zone arrière, stoppaient trop de contre-attaques possibles. Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :
 - Faute
 - Temps-mort
 - Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)

Tous les joueurs doivent être rentrés avant le changement de côté (début du 3^{ème} quart-temps)

4. Faute individuelle / d'équipe :

- **Cinq** fautes personnelles entraînent l'élimination du joueur.
- Après la quatrième faute d'équipe toute faute personnelle défensive entraîne une réparation par deux lancers-francs

5. Prolongation

- En cas de prolongation, le temps de jeu supplémentaire est de **4 minutes** sans changer de côté, en gardant les fautes collectives (continuité de la seconde mi-temps)
- Pas de temps mort supplémentaire.
- Changement sur arrêt du chronomètre.

6. Directives arbitrales

- L'arbitre ne touche le ballon que dans le besoin d'une relation avec la table de marque (gestuelle de faute ou incident).
- L'arbitre ne touche pas le ballon s'il ne rentre pas en communication avec la table de marque (marché, touche, retour en zone...).

B – EVALUATION niveau 2 à x, puis BRASSAGE DIVISION D2 à Dx, puis CHAMPIONNATS D3 à Dx

◆ Généralités

- Forme d'opposition : **4c4**
- Les défenses « joueurs à joueurs » sont obligatoires.
- Les défenses de zones ou de type match up sont interdites 1/2 terrain et tout terrain
- Les écrans sur le porteur de ballon ou entre non porteur de ballons sont interdits.
- Les mains à mains exploités comme des écrans sont interdits

1. Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C : sans limite

1C, 2C, 0CT : 3 maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC : sans limite

2. Temps de jeu :

- Le chronomètre **s'arrête** uniquement sur **faute, lancer-francs et temps mort**.
- **Arrêt** du chronomètre dans les **2 dernières** minutes du match et de la prolongation.

3. Remplacements et Temps-mort :

Temps mort :

- 1 temps-mort technique obligatoire au premier coup de sifflet de l'arbitre à partir de la 4^{ème} minute de chaque période **en première mi-temps**.
- 2 temps-morts par équipe (à prendre par l'éducateur) pour la deuxième mi-temps.

Remplacements :

- En 1^{ère} mi-temps : Pour les remplacements en première mi-temps : pas de changement au cours du jeu
- En 2^{ème} mi-temps : **règlement FFBB**
- **PAS DE REMPLACEMENT EN ZONE ARRIÈRE** : pour favoriser le jeu rapide chez les jeunes, l'arbitre ne doit pas toucher le ballon sur les remises en jeu en zone arrière (sauf après une faute ou un temps-mort). Les remplacements en zone arrière ne sont donc plus autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de :
 - Faute
 - Temps-mort
 - Arrêt de jeu prolongé (joueur blessé, ballon dans les tribunes, ...)

Tous les joueurs doivent être rentrés avant le changement de côté (début du 3^{ème} quart-temps)

4. Faute individuelle / d'équipe :

- **Cinq** fautes personnelles entraînent l'élimination du joueur.
- Après la quatrième faute d'équipe toute faute personnelle défensive entraîne une réparation par deux lancers-francs

5. Prolongation

- En cas de prolongation, le temps de jeu supplémentaire est de **4 minutes** sans changer de côté, en gardant les fautes collectives (continuité de la seconde mi-temps)
- Seules les deux dernières minutes de chaque prolongation sont décomptées.
- Pas de temps mort supplémentaire.
- Changement sur arrêt du chronomètre.

En cas d'entorses aux directives de ce règlement jeune départemental, l'entraîneur/éducateur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves". Si après enquête d'une personne référencée de la Commission Technique, ces directives n'étaient pas respectées, le club fautif sera sanctionné d'un match perdu par pénalité.

Les mêmes règles s'appliquent pour les phases finales.

6. Directives arbitrales

- L'arbitre ne touche le ballon que dans le besoin d'une relation avec la table de marque (gestuelle de faute ou incident),
- L'arbitre ne touche pas le ballon s'il ne rentre pas en communication avec la table de marque (marché, touche, retour en zone...)

ART. 7 - CATEGORIES U15 MASCULIN ET FÉMININ (Juin 2023)

1. Généralités

- Les défenses « joueurs à joueurs » sont obligatoires.
- Les défenses de zones ou de type match up sont interdites 1/2 terrain et tout terrain
- Les écrans sur porteur de balle sont interdits (sauf D1 à partir de janvier).
- **Les écrans non-porteurs sont autorisés**

En cas d'entorses aux directives de ce règlement jeune départemental, l'entraîneur/éducateur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves". Si après enquête d'une personne référencée de la Commission Technique, ces directives n'étaient pas respectées, le club fautif pourra être sanctionné d'un match perdu par pénalité pour chaque constatation.

Les mêmes règles s'appliquent pour les phases finales.

2. Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C : sans limite

1C, 2C, OCT : 5 cumulées maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC : sans limite

ART. 8 - CATEGORIES U17 MASCULIN ET U18 FÉMININ

◆ Généralités

- Toutes les défenses sont autorisées.
- Tous les types d'écran sont autorisés.

Les mêmes règles s'appliquent pour les phases finales.

1 Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C : sans limite

1C, 2C, 0CT : 5 cumulées maximum

Couleurs de licences autorisées :

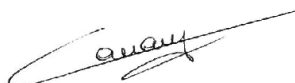
BC/JH : sans limite

ART. 9 – ADOPTION DU REGLEMENT

Le présent règlement sportif particulier du Comité Départemental de la Gironde a été adopté par le Comité Directeur Départemental et il est applicable pour la saison **2023/2024**. Ce règlement sera actualisé à la fin de chaque saison sportive pour la saison suivante, en fonction des modifications qui interviendraient dans les règlements fédéraux et internationaux.

Toutes ces dispositions sont exécutoires.

La Secrétaire Générale du Comité Départemental



La Présidente du Comité Départemental



La Présidente de la Commission Sportive Jeunes

